

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Inserions : 1<sup>re</sup> page: 5 fr. la ligne ; 2<sup>e</sup> page: 3 fr. la ligne  
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

## Le contrôle des sociétés par actions

M. le député Fleury-Ravarin a déposé, il y a quelques mois, sur le bureau de la Chambre des députés, une proposition de loi tendant à renforcer le contrôle de la comptabilité dans les sociétés par actions.

Le député du Rhône propose pour atteindre ce but l'adjonction de comptables professionnels aux commissaires des comptes actuels, les uns et les autres étant désignés par l'assemblée générale des actionnaires.

Il demande la permanence de ce contrôle pendant tout l'exercice, l'extension des pouvoirs d'investigation des commissaires, enfin l'obligation pour eux de fournir dans leur rapport annuel les résultats précis de leur vérification.

Au surplus, des mesures seront édictées pour assurer l'évaluation exacte des apports lors de la constitution des sociétés, afin d'empêcher les majorations qui vicent à l'origine tant de sociétés par actions.

Si cette proposition de loi avait été inscrite immédiatement au rôle de la Chambre et votée il est probable que certaines déconfitures bancaires retentissantes ne se seraient pas produites ou du moins le mal aurait pu être enrayé sinon conjuré et les victimes n'auraient pas aujourd'hui que les yeux pour pleurer la perte de leur argent.

Cette loi trouverait son application en Tunisie où tant de sociétés font miroiter des bénéfices mirifiques, souvent illusoire.

Puisque nous avons la liberté de nos mouvements et la possibilité de prendre les décrets qui nous conviennent sous la responsabilité du souverain, possesseur du royaume de Tunis, pourquoi attendre le vote des Chambres, pourquoi ne pas en fabriquer un qui serait mis de suite en vigueur, tout comme on l'a fait pour celui des loyers qui a fait couler tant d'encre ?

En s'inspirant du projet de M. Fleury-Ravarin, nous aurions, par le fait, un droit de regard sur les sociétés existantes qui permettrait un contrôle efficace pour lesquelles sont assujetties les sociétés comme les habitants et nous saurions si, vraiment, les dégrèvements des taxes de transport que réclame un journal local pour ses actionnaires sont réellement nécessaires alors que nous prétendons le contraire, les journaux spéciaux nous donnant une côte élevée du prix de l'unité représentant plus de deux fois la valeur d'avant-guerre.

Comme lui, nous voulons que les exploitations minières ou phosphatières vivent, qu'elles rémunèrent largement les capitaux engagés, mais nous ne voulons pas que ces bénéfices soient pris, en définitive, dans nos poches, soient payés par le public qui a droit lui aussi tout comme elles, à des dégrèvements si cela est possible, notamment l'impôt de 33 pour cent, perçu au profit du gouvernement qui n'est prélevé qu'en Tunisie sans doute parce qu'on y est trop riche.

Et nous les croyons possibles à la condition de revenir aux dix heures

de travail effectif par jour, ce qui permettrait le licenciement d'un vingtième du personnel ; naturellement les auxiliaires étrangers seraient les premiers licenciés, surtout ceux qui, pendant la guerre ont su se garer de la mitraille en restant tranquillement parmi nous ; ceux qui ont fait leur devoir sur le front de France ou de leur pays, seraient conservés — avec les appointements actuels — n'en déplaise à l'organe corporatif qui nous accuse de vouloir réduire les traitements des cheminots.

Nous n'avons jamais demandé cela. Nous avons simplement trouvé exagérés les appointements des femmes des chefs des petites gares qui ne sont employées que pour la forme et pour émarger chaque fin de mois sur les feuilles de paie.

On les a rognées depuis, pas assez à notre avis. Il faudra que nous revenions à la charge pour que ces dames reçoivent la juste rémunération du travail qu'elles n'accomplissent pas, soit : cinquante francs par mois, pas un sou de plus.

Il y a aussi les frais de certains déplacements qui sont exagérés et auraient besoin d'être rognés eux aussi.

Et l'organe corporatif nous donne pieusement raison puisqu'il cite le cas d'un agent qui aplement satisfait de sa solde augmentée de ses frais de déplacements, aurait droit à un supplément qu'il ne réclame pas de... sept cents francs... pour soixante découchages !! à raison de 8 heures par nuit cela remet l'heure de sommeil à un franc quarante cinq centimes environ !

Marius exagère, il est vrai qu'il a vu le jour près de la Canebière, alors tout s'explique.

## BULLETIN

### Le règlement transactionnel

A côté de certains milieux qui réclament la suppression pure et simple de la loi sur le règlement transactionnel dont les tribunaux font un usage abusif qui profite surtout aux gros industriels, le Moniteur du Commerce indique les dangers d'une suppression brutale.

« Par quoi dit-il, allons-nous demander qu'on le remplace ? »

« Par la faillite brutale ? »

« Par la liquidation judiciaire ? »

« Non ! mille fois non ! Ne laissons pas sacrifier de nouveau les petits au profit des gros. »

« Amendez cette loi, rendez-la plus malléable, évitez qu'elle puisse donner lieu à des abus, mais ne la supprimez pas. »

« Nous n'en avons pas profité, par conséquent nous pouvons demander son maintien. »

« Il ne faut pas que le commerçant honnête puisse être acculé à la faillite et au déshonneur s'il peut avec un peu de répit et par son travail, se tirer d'un mauvais pas. »

« Or, ce n'est qu'avec le concours de la loi sur le R. T. remaniée toutefois, que l'on pourra atteindre des résultats tangibles et justes. »

Evidemment, évidemment, mais il faudrait enlever aux « réglementés » le moyen de faire des... dupes et ce moyen résiderait dans la publication de sa situation dans les feuilles d'avis.

Ainsi le public serait prévenu et ne pourrait s'en prendre qu'à lui-même de sa trop grande confiance en cas de commerce à découvert avec un « réglementé » qui oublierait à nouveau ses échéances.

## NOS ÉCHOS

### Et la Conférence Consultative ?

Nous ne savions pas quand se réunirait la Conférence Consultative ni qui présiderait la section indigène, M. Bériol, secrétaire général-adjoint du gouvernement tunisien connaissant à fond la langue arabe pour diriger les débats étant toujours absent de Tunis. Un communiqué nous l'a appris.

Nous savons que l'honorable M. Crancier, aidé de ses collaborateurs, travaille sans répit jusqu'à des heures tardives, pour mettre sur pied un budget difficile à équilibrer les dépenses étant plus élevées que les recettes.

Pourquoi ne fait-il pas appel aux lumières du résident général pour le sortir d'embarras en lui mettant sous les yeux les cadres d'un personnel en surnombre — surtout féminin — et les coupes sombres qu'il y aurait lieu d'opérer parmi celles qui n'ont pas besoin d'emploi pour vivre et dont le plus clair des appointements passe dans les magasins de chaussures, de modes, de confections ou de colifichets dont elles sont les principales clientes, à prouve tous ces innombrables magasins qui se sont créés à leur intention depuis la guerre.

Si nous voulons sortir du pétrin, il n'y a pas à hésiter une minute puisqu'on n'ose pas faire machine en arrière et prendre toutes les dispositions qui seraient nécessaires pour faire baisser le coût de la vie.

### Tunisie, terre étrangère !

Pendant que notre pays impose les beurres et les fromages que nous recevons de France d'une taxe ad valorem de 30 pour cent, la Suisse — pays béni — peut importer chez elle tous les beurres et les fromages qu'elle veut des deux Savoies ou du pays de Gex sans le moindre droit à payer, aussi le beurre se vend chez elle 7 fr. le kilo et les fromages 4 fr. 50 !

Est-ce trop de demander à la France de nous traiter comme elle traite les fils de l'Helvétie ?

### M. de Maniquet-Vaubert en Algérie

On signale l'arrivée au Kouif (Algérie) de notre cher ami, M. Louis Maniquet-Vaubert, administrateur-délégué de l'Omnium d'Algérie-Tunisie et de la Société des Phosphates de Constantine, l'importante exploitation phosphatière d'Algérie dont les installations font l'admiration de tous les visiteurs émerveillés.

Nous lui souhaitons la plus amicale des bienvenues sur le territoire voisin

### Aux rentrées

M<sup>me</sup> Lucien Saint et M. le Résident général ; M<sup>me</sup> et M. Berthon, ingénieur, directeur du Service des Mines ; M<sup>me</sup> et M. du Cheylard, consul de France ; M. Garbe, ingénieur-adjoint au directeur général des Travaux Publics ; M<sup>me</sup> et M. Gittens, administrateur-directeur général de la Compagnie des phosphates de Mdillah, M<sup>me</sup> et M. de Mazières.

### Distinctions honorifiques

Nous adressons nos vives félicitations à M. de Castillon St Victor, ministre plénipotentiaire, délégué à la résidence générale qui vient de recevoir la croix d'officier du Mérite agricole et à M. Gabriel Puaux, secrétaire général du gou-

vernement tunisien qui a reçu celle de grand officier de l'Aouissam Alaouite.

### Pour le tourisme nord-africain

M. Dal-Piaz le distingué président de la Compagnie Transatlantique a prononcé à l'Institut Colonial Français un excellent discours dont nous sommes heureux de reproduire un éloquent extrait :

« Notre ambition, déclare M. Dal-Piaz, est d'amener dans cette belle Afrique non seulement des Français, ce qui est notre premier devoir et notre premier désir, mais aussi des étrangers qui en même temps qu'ils nous apporteront les capitaux dont nous avons en ce moment si grand besoin, comprendront qu'une nation qui a un empire colonial comme l'Afrique du Nord, presque dans le prolongement de ses côtes, avec un territoire plus grand que la France, avec une population dont le nombre est incalculable, avec des richesses qui, si elles ne sont pas inexplorées ne sont tout au moins pas encore mises en valeur, ils comprendront dis-je qu'une telle nation a un sang jeune et vigoureux, pouvant remplacer en partie celui donné si généralement pendant la grande guerre, et qu'elle a aussi des ressources qui peuvent, en très grande partie, quand on les mettra bien en valeur, combler le déficit considérable entraîné par la guerre. »

La France doit se réédifier par ses Colonies. Chacun de nous y travaillera dans sa sphère d'action, ainsi vous, Monsieur le Résident Général, vous ne ménagez ni votre peine, ni votre temps, ni votre cœur, ni votre dévouement, vous pouvez être assuré que l'Institut Colonial ne faillira pas à la tâche qu'il a assumée et dont il comprend toute l'importance. »

Ajoutons que M. Dal-Piaz accompagné d'une trentaine de personnalités parisiennes sera de passage à Tunis, vers la fin du mois, pour inaugurer les autor-circuits Tunisie-Algérie.

Une excursion à Korbous serait projetée.

### Pour une cour d'appel

Un collaborateur du quotidien du matin a entrepris la lourde tâche de faire créer une cour d'appel à Tunis.

Si de Carnières pouvait sortir de son tombeau, il protesterait avec véhémence contre une pareille création qu'il a toujours combattue. Nous étions de son avis. Aujourd'hui que nous avons pu constater les inconvénients d'une cour d'appel à Alger, trop loin du plaideur, nous opinerions pour une création à Tunis à la condition toutefois que l'inamovibilité soit accordée aux magistrats, tout comme en Algérie aujourd'hui, afin que le plaideur ne puisse plus avoir en face de lui — ce qui peut arriver encore — des « magistrats de gouvernement » comme le déclarait un ancien président du tribunal à l'insu de ses collègues qui réprouverent un pareil langage, que releva vertement, du reste, le résident général, depuis lui-même, chassé de son poste, sous les huées de la colonie... et mort sans avoir pu décrocher un nouveau poste.

L'auteur des articles signale, comme une économie à réaliser grâce à cette création, celle des frais qu'occasionne le transfèrement des prévenus et accusés, il a, sans doute, voulu dire, des condamnés.

En fait, ce n'est pas une économie car le prévenu, une fois condamné, doit être forcément dirigé sur l'Algérie puisque nous n'avons pas en Tunisie d'établissements pénitentiaires pour les peines de plus de trois mois de prison, mais de simples maisons d'arrêt pour les courtes peines

n'excédant pas deux mois de prison: que les prisonniers soient transférés en Algérie comme prévenus ou comme condamnés, il faut toujours payer leur voyage, la seule économie résiderait pour ceux qui sont acquittés à Alger et leur nombre est infime.

### De passage

M. Pellié, administrateur-directeur général de la Compagnie de Gafsa qui se trouve en ce moment à Metlaoui pour visiter les exploitations de sa société.

### Le crime de Metlaoui

On connaît l'horrible crime commis dans les gorges de Seldja entre Metlaoui et Tabedit où quatre employés de la Cie de Gafsa trouvèrent la mort et plusieurs autres furent grièvement blessés notamment la femme d'un agent.

Les recherches entreprises par la police locale, utilement aidée par les autorités indigènes et notamment le Kahia de Metlaoui, Si Rachid Osman, fils de notre ami Mustapha Osman, caïd de Mahdia, officier de la Légion d'Honneur, sous la direction de M. le contrôleur de police Guénin de Tunis, ont rapidement abouti à l'arrestation des coupables qui sont actuellement entre les mains de la justice qui ne les lâchera plus, il faut l'espérer.

Nous adressons nos vives félicitations à tous ceux qui ont coopéré à ces arrestations avec l'espoir qu'ils purgeront la contrée de tous les autres malfaiteurs qui l'infestent.

## Vendredi 11 novembre jour de Fête Nationale

Pierre Giffard, le brillant publiciste, demandait dans le *Petit Marseillais* du 14 octobre dernier qu'une loi fut votée d'urgence pour déclarer fête nationale l'anniversaire glorieux du 11 novembre, jour où l'armée française, avec ses alliés, consuma la défaite de l'ennemi.

Son vœu a été exaucé en partie, les Chambres ayant décidé que le 11 novembre serait jour de fête nationale mais la célébration, sauf cette année, n'aurait lieu que le dimanche suivant le 11 novembre si celui-ci tombe un jour de semaine !

Voici comment il s'exprimait, nous respectons titres, sous-titres et caractères de son article :

### L'ANNIVERSAIRE GLORIEUX

#### Sonnez les cloches le 11 novembre !

Je présente ici requête à M. le ministre de l'intérieur.

L'an passé, un malentendu laissa croire que l'administration centrale se chargeait de donner des ordres aux préfets pour que, dans toutes les communes de France, fussent sonnées les cloches des églises le 11 novembre à 11 heures du matin pendant trois minutes.

Aucune mesure officielle n'ayant été décidée, les maires, sans instructions précises, prirent des décisions différentes, firent ou ne firent pas sonner l'anniversaire de l'armistice et ce fut un manque d'unité fâcheux.

Je ne suppose pas un instant qu'il y ait en haut lieu un préjugé contre cette explosion joyeuse de la satisfaction nationale ; je pense seulement que dans notre monde administratif, on a coutume d'ajourner les décisions à prendre jusqu'au jour où il est trop tard pour qu'elles soient efficacement prises.

C'est pourquoi j'adjure M. le ministre de l'intérieur — un mois à l'avance — de faire savoir en temps voulu aux maires des communes de France et des colonies, si tel est, comme j'en suis sûr, son avis, que le retour annuel de ce grand jour mérite d'être, par leurs soins, carillonné.



Qu'à la même heure, dans tout le pays, de Brest à Menton et de Biarritz à Gravelines, les cloches soient sonnées à la volée : que les canons se joignent au concert partout où il y a des canons, et que pendant ces trois minutes, le souvenir de ce que fut cette journée vienne agréablement flatter nos oreilles !

Dites aux maires qu'ils fassent sonner à tour de bras les cloches de leurs églises le 11 novembre, à l'heure précise de 11 heures, qui fit cesser les hostilités sur tout le front, en 1918 ; dites cela, monsieur le ministre, faites-le savoir à tous vos représentants en temps voulu.

Au cinquante-deuxième mois d'une guerre sans précédent dans l'histoire, l'armée française, avec l'aide de ses alliés, consommait, le 11 novembre 1918, la défaite de l'ennemi. Après quatre mois d'une irrésistible offensive nos troupes forçait la victoire, bousculaient, battaient et rejetaient hors de France la redoutable armée allemande, et la contraignaient à demander la paix.

Vous voudrez, monsieur le ministre, que le souvenir de cet instant fameux soit rappelé à la nation, dans un mois, par le moyen le plus simple et le plus sentimental que nous connaissions : le chant des cloches lancées à la volée, dans toute l'étendue du pays.

Ailleurs, le souvenir de cette heure mémorable sera marqué par des manifestations appropriées aux usages de chaque peuple. Dans notre vieille France, la cloche, annonciatrice de la joie et des deuils suivant le rythme que le sonneur lui imprime, est indiquée pour scander dans l'air, pendant ces trois minutes, l'hymne de gratitude qui chantera au-dedans de tous les cœurs.

Faites donc sonner toutes les cloches de France, monsieur le ministre, pour célébrer le grand jour que restera dans notre histoire le 11 novembre 1918 !

Une circulaire signée de votre nom doit suffire ; s'il en allait autrement, si, pour actionner à la même minute toutes les cloches de France en l'honneur de la Victoire, une loi du Parlement était nécessaire, nous vous conjurons de la proposer aux Chambres ; elle est votée d'avance, le tout est de la présenter en temps utile.

Ce que nous voulons éviter en vous adressant cette requête aujourd'hui, quatre semaines avant l'anniversaire, c'est qu'on ne nous dise, comme l'année dernière, qu'on y a pensé trop tard.

Faites sonner les cloches, monsieur le ministre, toutes les cloches de France, le 11 novembre, anniversaire de l'armistice,

ce, à 11 heures ; la France entière vous approuvera.

D'objection à ce gai concert, on n'en aperçoit aucune. Notre patriotisme compte sur vous que soient prises à temps les mesures nécessaires.

Sonnez, sonnez les cloches, toutes les cloches, le 11 novembre ! Et tous les ans, à l'avenir, qu'il en soit ainsi : c'est une tradition qu'il faut établir demain ; ne retarde-t-elle pas déjà ?

Pierre GIFFARD.

# KORBOUS

**LA REINE** des Stations Thermales d'Afrique, réputée depuis des siècles pour ses cures merveilleuses, dans un site ravissant du golfe de Tunis, à 45 kilomètres de la Ville, une petite heure d'auto ou par chemin de fer, gare de Soliman. Billets spéciaux de saison valable 33 jours délivrés dans toutes les gares d'Algérie-Tunisie. Correspondance avec le premier train.

## Ouverture de la saison le 15 Novembre

Grand Hôtel des Thermes, 1er Ordre, Restaurant select, cuisine et caves réputées. Hôtel des Sources 2me Ordre et autres.

Nombreux appartements et Villas à louer.

Golf-tennis, canotage, pêche, chasse, superbes excursions dans les environs, bar américain, dancing avec jazz-band, salle de jeux, petits chevaux etc., etc.

Garage d'autos et autos en location.

**RESTAURANT CACHER à la carte et à prix fixe**

Un médecin, M. le Dr Schouli est attaché à l'établissement thermal, lui écrire pour les informations d'ordre médical et pour tous autres renseignements : envois de brochures, notices, s'adresser à la direction de la Société de Korbous, 49 Rue de Naples, à Tunis, et pour les hôtels aux concessionnaires : MM. Peloni frères à Korbous, Tunisie.

Saison d'hiver 15 novembre-15 mai ; d'été du 15 mai-15 novembre.

Service de cars Barlet tous les mardis, jeudis et dimanches novembre et décembre, tous les jours à partir de janvier, à 8 h. 30 matin ; bureaux : avenue de Carthage, en face le Palmarium.

## Kola Sport... stimule

**Administration des Habous**

**AVIS**

Il est donné avis au public que le vendredi 11 novembre courant, à 10 heures du matin, il sera procédé, à l'Agence des Habous à Tunis, à l'adjudication en vue de la location, pour quatre ans, du terrain dit « Arel Bir El-Louhita » situé aux environs de Hammamet, d'une contenance approximative de 35 hectares et renfermant trois puits.

Le fondouk, le café et le jardin sont compris dans la location.

Mise à prix : 2.000 francs par an.

**Administration des Habous**

**AVIS**

Il est donné avis au public que le jeudi 10 novembre à dix heures du matin, il sera procédé à l'Administration des Habous à Tunis, à l'adjudication en vue de la location, pour quatre ans, du terrain dit « Saniet Khaznadar » à La Manouba, d'une contenance approximative de six hectares et renfermant deux puits. La location est consentie pour la culture maraîchère. Les oliviers sont exclus de la location.

Mise à prix : 300 fr. par an.

**PHARMACIE BLOCH**

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira

**Léon BLOCH Fils**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Téléphone 553

**Sempre Avanti**

Voulez-vous avoir de la santé ?

Ne buvez que les sirops, liqueurs, limonades et vins de la Maison

**GIUSEPPE BUX**

12, Avenue Krantz — SOUSSE

GROS & DETAIL

**POUR VOS TRACTEURS**

**POUR VOS AUTOS**

N'employez que l'huile **Victorine** reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. **Comptoir Général des Produits Lubrifiants**, Av. J.-Ferry - Tunis

**Vente volontaire**

Aux enchères publiques de terrains à bâtir sis à la Marsa et dépendant des biens de S. A. le Prince Ismaïl Bey.

Le 16 novembre 1921, à 9 heures du matin, il sera procédé à la Direction Générale des Finances, place de la Kasbah à Tunis, par les soins du Directeur Général ou de son délégué et de M. Kémy, administrateur de la liste civile, à la vente aux enchères publiques moyennant un prix payable au comptant, ou partie au comptant et partie à encaissement, de quatre vingt lots de terrain à bâtir sis à Marsa-Plage entre la ligne du tramway électrique et la mer et à distraire de la propriété immatriculée « Martin El-Ismaïl Bey » titre 17.059.

La contenance des lots varie entre 200 et 500 mètres carrés et leur mise à prix entre 5 et 100 francs le mètre.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, ainsi que de l'état descriptif des lots et de leur mise à prix, tous les matins, sauf le dimanche, à la Direction Générale des Finances, 5<sup>e</sup> service.

**Administration des Habous**

**AVIS**

Il est donné au public que le jeudi 1er décembre 1921 à neuf heures du matin il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, rue de l'Eglise, N° 55, à l'adjudication pour la constitution en encaissement des immeubles ci-après :

1- Cinq parcelles de terre dites : la première, « Tellet Miladi », la deuxième « El Hemari » ; la troisième, « El Kemid » ; la quatrième, « El Kemil El Asfal » ; la cinquième « Fedlan ben Mahouliou » d'une superficie totale approximative non garantie de vingt-sept hectares sises dans la zone de culture de Medjez-el-Bab

Mise à prix : huit cents francs par an, ci... Fr. 800

2- Un terrain dit « Fedlan ben Khalifa » d'une superficie approximative non garantie de quarante-huit ares situé dans la plaine de Beni-Ata, zone de culture de Ras-el-Djebel.

Mise à prix : quarante fr. par an, ci... Fr. 40

3- Un terrain dit « Bir Cherit » d'une contenance approximative non garantie de un hectare vingt-cinq ares, situé près de la route d'El Aïa, zone de culture de Ras-el-Djebel.

Mise à prix : cent fr. par an, ci... Fr. 100

4- Un terrain dit « Joudane » d'une contenance approximative, non garantie, de un hectare quarante-cinq ares situé dans la zone de culture de Ras-el-Djebel.

Mise à prix : quatre-vingts francs par an, ci... Fr. 80

5- Un terrain dit « Jourdan » d'une contenance approximative, non garantie, de soixante-cinq ares situé dans la zone de culture de Ras-el-Djebel.

Mise à prix : trente fr. par an, ci... Fr. 30

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise à Tunis, bureau des encaissements n° 28.

**Administration des Habous**

**AVIS**

Il est donné au public que le jeudi 1er décembre 1921 à neuf heures du matin il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, rue de l'Eglise, N° 55, à l'adjudication pour la constitution en encaissement des immeubles ci-après :

1- Cinq parcelles de terre dites : la première, « Tellet Miladi », la deuxième « El Hemari » ; la troisième, « El Kemid » ; la quatrième, « El Kemil El Asfal » ; la cinquième « Fedlan ben Mahouliou » d'une superficie totale approximative non garantie de vingt-sept hectares sises dans la zone de culture de Medjez-el-Bab

Mise à prix : huit cents francs par an, ci... Fr. 800

2- Un terrain dit « Fedlan ben Khalifa » d'une superficie approximative non garantie de quarante-huit ares situé dans la plaine de Beni-Ata, zone de culture de Ras-el-Djebel.

Mise à prix : quarante fr. par an, ci... Fr. 40

3- Un terrain dit « Bir Cherit » d'une contenance approximative non garantie de un hectare vingt-cinq ares, situé près de la route d'El Aïa, zone de culture de Ras-el-Djebel.

Mise à prix : cent fr. par an, ci... Fr. 100

4- Un terrain dit « Joudane » d'une contenance approximative, non garantie, de un hectare quarante-cinq ares situé dans la zone de culture de Ras-el-Djebel.

Mise à prix : quatre-vingts francs par an, ci... Fr. 80

5- Un terrain dit « Jourdan » d'une contenance approximative, non garantie, de soixante-cinq ares situé dans la zone de culture de Ras-el-Djebel.

Mise à prix : trente fr. par an, ci... Fr. 30

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise à Tunis, bureau des encaissements n° 28.

**Maisons Recommandées**

Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Ai Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Sousse, Tunisie — Adresse télégr. : Mohamed Ellamti - Sousse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis

**J. & A. BEMBARON**, Vente, échange et location de Pianos.

**JAMAIS** rien ne vaudra **MAUD** l'Eau et la Poudre de riz

**MAUD EUVÉ**, 70, Av. Gambetta, Hyères Var.

Entreprise Générale des Travaux Electriques, E. A. Minaud et Fils, ancien Aucoeurier et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis — réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques Rebobinage - Encroûtement.

Droguerie de la Poste, — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques, etc.

**TUNISIA-PALACE** 1<sup>er</sup> ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.

**Les GALERIES PARISIENNES** Alphonse L. Licari, pp<sup>te</sup>, 1, Place Pichon - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1<sup>res</sup> marques connues - A telier de Modes — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Br. mi frères et Cie, pp<sup>te</sup>.

**MANSOUR BEN GEMAA** — Shyp Chaudler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900.

Grand Hôtel de France - Sfax — 1er ordre — G. Viazzi, propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Seemama, diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuboni — 1<sup>re</sup> Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Mercerie Parisienne, — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés, — Seul Dépôt du gant « Perrin », des parapluies « Revel » et parfumerie « Arys ». — Fournitures complètes pour couturiers et corsetières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — PAONESSA, père et fils, avenue Jules-Ferry - Tunis.

**QUINCAILLERIE-FERRONNERIE** — Fers - Fontes - Aciers - Métaux — Fournitures Générales pour mines et entrepreneurs de travaux Publics - Articles de ménage - Eclairage et chauffage — **Maurice Azern**, 11, rue d'Italie et 11, Rue Es-Sadikia — Entrepôts : rue Jean La Vacher — Télégrammes : Azern-Tunis Téléphone 843.

**SEMPRE AVANTI** — Brasserie de la Bourse — Ancienne Brasserie Bellevue **GIUSEPPE BUX**, propriétaire - Sousse Tunisie — Concommissions de premier choix - Liqueurs d'origine.

Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 17, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. de la Renaissance - 11, r. Al-Djazira - Tunis

Actuellement aux

# ETABLISSEMENTS "OROSDI-BACK"

TUNIS - 13 & 15, Rue Es-Sadikia, 2, Rue des Belges et 22, Rue d'Italie - TUNIS


et à la Succursale de BIZERTE, Av. de France — BIZERTE

## EXPOSITION-VENTE DES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

**VÊTEMENTS**

**J. BELL**

5, Rue d'Italie, TUNIS



**Chaux Hydraulique et Ciment**

**PAUL POTIN**

DÉPOT : Rue de Turquie (Port)

BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hammam-Lif

**Banque Franco-Tunisienne**

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

**CIE DE NAVIGATION MIXTE**

Cie Touache - Paquebots - Poste Français

AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.

L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

**Cie Générale Transatlantique**

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

**GDE DISTILLERIE TUNISIENNE**

**G. & E. LICARI**

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

**Spécialité d'Amer et de Fernet Licari**

Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 2000.

**St<sup>e</sup> F<sup>se</sup> des Chaux et Ciments du Bou-Kornine**

Société anonyme au capital de 100.000 fr.

**USINE A HAMMAM-LIF** (Téléph. 6)

Adresser Commandes et Correspondance aux bureaux :

77, Avenue de Carthage — TUNIS

(Téléphone 5.84)

**- RESTAURANT DU JAPON -**

G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires

7, Rue Amilcar — TUNIS

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine Italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

**Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie**

Société Anonyme au Capital de 125.000.000

Siège Social : ALGER — Siège Central : PARIS

Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France

Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.

Toutes opérations de Banque :

Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts

Prêts hypothécaires en participation avec le **Crédit Foncier de France** amortissables au maximum en 30 ans avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation

Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'intérieur.

L'huile qui graisse le plus

**« Vacuum Mobiloil »**

Marque « GARGOYLE »

**Maison A. MODIGLIANI**

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télegr. Import-Tunis — Téléphone : 0.74

**Société Générale**

POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000

Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence

Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, Sfax

Principales opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissances — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

**Office Français Immobilier et Commercial**

« Assurances »

(17<sup>me</sup> ANNEE)

28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

**Vous** qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'**OFFICE FRANÇAIS**.

**Rien à payer** si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.

L'**OFFICE** se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.

Nos «**PETITES ANNONCES**» rue d'Italie, sont toute l'année **gratuites**.

**Tracteurs**

**Mac Cormick**

Machines de Récolte **OSBORNE**

disponibles à Tunis

**Maison R. WALLUT & C<sup>e</sup>**

(R. Wallut et G. Hofmann, associés) — Tunis

**Banque de Tunisie**

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et Sfax

Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

**MATERIAUX DE CONSTRUCTION**

**B. BISMUTH**

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées

**Fil de fer à fourrage 13-14-15**

BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia

Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS Tél. 1.68

**Raymond Valensi**

INGÉNIEUR ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Dépôt de Machines Agricoles

41, Rue Al-Djazira

**Comptoir National d'Escompte de Paris**

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés

AGENCES DE TUNISIE :

TUNIS - BIZERTE - Sfax - SOUSSE MONASTIR

Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)

et toutes opérations de Banque

Location de compartiments de **COFFRES - FORTS**

Délivrance de **BONS DE LA DEFENSE NATIONALE** rapportant des intérêts aux taux suivants :

1 à mois 3.60 o/o - à 6 mois 4.50 o/o, 3 à mois 4 o/o - à 1 an 5 o/o.